

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.140

L'An deux Mille Treize, le 28 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 juin 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. LABIA représenté par M. QUENTIN  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHERON  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. MERLE représenté par M. DENIS  
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN  
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
M. FILOCHE représenté par Mme ROY

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE POITOU-CHARENTES ET AU CONSEIL REGIONAL DE POITOU-CHARENTES, DANS LE CADRE DES ACTIONS LIEES AU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des actions liées au label Ville d'Art et d'Histoire, la ville de Royan a engagé une politique de valorisation du patrimoine et de l'architecture et a recruté une animatrice du patrimoine et de l'architecture, chargée de mettre en application la convention Ville d'Art et d'Histoire.

Afin d'aider la commune dans cette démarche sur l'année 2013, il est proposé de solliciter :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes, en application de la convention signée avec l'Etat, pour l'attribution d'une subvention, d'un montant de 55 600 € (cinquante cinq mille six cents euros), se décomposant comme suit :
  - 18 000 € pour la rémunération de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine.
  - 26 600 € pour les actions Ville d'Art et d'Histoire.
  - 11 000 € pour la publication des travaux des étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux, réalisés lors de workshop à Royan, résultats de trois ans de partenariat entre la Ville de Royan et l'ENSAP.
- le Conseil régional de Poitou-Charentes pour l'attribution d'une subvention d'accompagnement des Villes d'Art et d'Histoire, d'un montant de 23 000 € (vingt-trois mille euros).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes et du Conseil Régional de Poitou-Charentes des subventions dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 juillet 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD